

<u>Compte-Rendu</u> <u>du conseil municipal</u> du Mardi 27 Juillet 2021

Personnes présentes, absentes, excusées et ayant donné pouvoir

Sont présents :

M. Romain AUBERT, M. Bastien BARNEAUD, M. Michel CERIEZ, M. Marc CHARBONNIER, M. Robin CHARRIEAU, M. Pierre-Michel ESTRAYER, M. Joël GALLICE, Mme Elodie MASSE, Mme Isabelle MATHIEU, Mme Sylviane MICHEL, M. Yvan MICHEL, Mme Éliane PAULET, M. Frédéric REYNAUD, M. Jean-Michel TRON, M. Stéphane CLERJON, Mme Nicole BOUCHACOURT, Mme Céline CHARBONNIER, Mme Élodie MILLIERE

Sont absents: M. Benoit WILLAUMEZ

Sont représentées :

M. Romain AUBERT a le pouvoir de M. Benoit WILLAUMEZ

Est désigné secrétaire de séance : M. Pierre-Michel ESTRAYER

Ouverture du conseil

Mr le Maire annonce que 3 points doivent être ajouté à l'ordre du jour :

DM budget commune, Gestion de l'exploitation de la parcelle N°27 et Remboursement des frais d'inscription au transport scolaire.

Les points à l'ordre du jour

1) Approbation du compte rendu de la séance du 08 juin 2021

Apporter une modification concernant les campagnols : qu'un arrêté municipal pourra être pris.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

2) Convention participation École de Barcelonnette

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'école primaire de Barcelonnette accueille des élèves en classe ULIS qui relèvent du ressort territorial de la commune Ubaye-Serre-Ponçon.

La Commune de Barcelonnette supporte des charges supplémentaires par rapport à celles générées par les enfants de ses contribuables.

Par correspondance du 21 juin 2021, Madame le Maire de Barcelonnette a fait part à la collectivité de la liste des enfants scolarisés à Barcelonnette et domiciliés sur la Commune d'Ubaye-Serre-Ponçon. (3 enfants concernés)

Monsieur le Maire communique les montants des charges de fonctionnement pour l'année scolaire 2020-2021 établis par la Commune de Barcelonnette suivant le compte administratif de 2019, et répartis comme suit :

- École maternelle

2.062,85 €uros

- École primaire

740,64 €uros



<u>Compte-Rendu</u> <u>du conseil municipal</u> du Mardi 27 Juillet 2021

3) SOLIHA Dossier en cours – Futures enveloppes budgétaires

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le dossier de demande de subvention transmis par SOLIHA Alpes du Sud dans le cadre de l'opération « façades / toitures » concernant les travaux de façade pour l'habitation de Madame Charline LANOY au quartier du Bronscing.

La subvention proposée est de 2.852,00 €uros (Deux mille huit cent cinquante-deux euros).

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

4) Projets – Dossiers de financements

FINANCEMENT FEDER - AMENAGEMENT VOIES DOUCES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'aménagement de voies douces, cyclables à Ubaye-Serre-Ponçon entre dans le cadre des opérations éligibles au programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 - Dispositif de relance de l'Union Européenne en réponse à la pandémie de COVID-19, de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Axe 9 – OT 13. Le Maire propose de solliciter un financement à ce titre auprès des services du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur.

La réalisation de cette opération a été estimée en Juillet 2021 à 808 645 €uros H.T. Le Maire propose de solliciter le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur pour une intervention financière à hauteur de 646 916 €uros, soit 80%.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

FINANCEMENT FNADT - ESPACE SPORTIF DE LOISIRS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le plan de financement pour l'espace sportif de loisirs et d'effectuer une demande de FNADT 2021 afin de pouvoir finaliser la demande de financement de l'espace sportif de loisirs.

En effet au vu de la réponse à la demande de DETR, il convient de prendre en compte le montant de 50 000€ et non plus 78 440€.

Monsieur le Maire propose donc de compléter cette demande avec le Fond Nationale d'Aménagement et de Développement du Territoire pour les 28 440€ manquants.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

FINANCEMENT FNADT - SALLE MULTIMODALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de salle multimodale entre dans le cadre des opérations éligibles au fonds national d'aménagement et de développement du territoire. Le Maire propose de solliciter un financement à ce titre auprès des services de la Préfecture des Alpes de Haute Provence.

La réalisation de cette opération, pour la tranche 1 a été estimée en Juillet 2021 à 100 000 €uros H.T pour la partie acquisition de terrain et honoraires de maitrise d'œuvre. Le total de l'opération « Salle multimodale » représente 1 980 000,00 €uros H.T. Le Maire propose de solliciter la préfecture pour une intervention financière à hauteur de 50 000,00€, soit 50% pour la première tranche.



<u>Compte-Rendu</u> <u>du conseil municipal</u> du Mardi 27 Juillet 2021

FINANCEMENT AMENDE DE POLICE 2021 - AMENAGEMENT PARKING COMMERCES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'aménagement de parking des commerces du Lautaret entre dans le cadre des opérations éligibles aux Amendes de Police du territoire année 2021. Le Maire propose de solliciter un financement à ce titre auprès des services du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence.

La réalisation de cette opération a été estimée en Avril 2021 à 144 795,00 €uros H.T pour la partie travaux. Le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence pour une intervention financière à hauteur de 20 000,00€.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

5) Bail Commercial LORAZO Dorian à PROFLAM

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur Dorian Lorazo pour la cession de son bail au profit de la société Proflam Rika, déjà installée dans cette même zone.

Madame Leslie Saunier, gérante de la société Proflam a également manifesté sa volonté de reprise du local occupé actuellement par Monsieur Dorian Lorazo.

Il convient de fixer un loyer.

Monsieur le Maire propose un loyer de 223.27€ TTC de loyer d'après l'actualisation selon ILC 2T2020 (d'après le bail initial de Monsieur Dorian Lorazo, dernier publié) et en équivalence avec les autres locaux professionnels.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

6) Mise en œuvre du compte personnel formation

Monsieur Le Maire propose une prise en charge des frais qui se rattachent aux formations suivies au titre du compte personnel de formation, selon le plafond et conditions suivantes :

La somme pouvant être accordée pour une action de formation est plafonnée à 800 euros TTC par agent et par formation.

La collectivité ne prendra pas en charge les frais occasionnés par les déplacements des agents lors des formations. Ces frais seront à la charge de l'agent.

L'agent qui souhaite mobiliser son compte personnel de formation doit adresser une demande écrite à l'autorité territoriale. Cette demande doit contenir les éléments suivants :

- Présentation de son projet d'évolution professionnelle,
- Programme et nature de la formation visée
- Organisme de formation sollicité,
- Lieu de la formation,
- Nombre d'heures requises,
- Les prérequis exigés,
- Calendrier de la formation,
- Coût de la formation.



<u>Compte-Rendu</u> <u>du conseil municipal</u> du Mardi 27 Juillet 2021

7) DM budget Commune

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget général de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
	OPERATION 150 - TRACTEUR		
21561	Matériel roulant	+1 200.00 €	
	OPERATION 144 – DENOMINATION DES VOIES		
21578	Autre matériel et outillage de voirie	+10 000.00 €	
	OPERATION 120 – ECLAIRAGE PUBLIC		
2315	Installation, matériel et outillage	+2 500.00 €	
	OPERATION 142 – Rénovation mairie		
2031-142	Frais d'études	-6 000.00 €	
2313	Constructions	-7 700.00 €	
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT :	0 €	0€

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

8) Gestion de l'exploitation de la parcelle N°27

Monsieur Le Maire explique que la parcelle n°27 de la forêt communale est à l'état d'assiette 2020 et déjà martelée par l'Office National des Forêts, qu'elle présente 320 m3 de mélèzes à couper avec une forte proportion d'arbres de bonne qualité, l'O.N.F propose à la commune la mise en vente de la coupe dans le cadre du dispositif de la vente groupée (avec vente en régie = gestion de l'exploitation par l'O.N.F).

Le conseil municipal décide d'ajourner la décision. Une nouvelle proposition d'exploitation en régie sera demandée auprès de Mr Constant.

9) Remboursement des frais d'inscription au transport scolaire

Monsieur Le Maire rappelle qu'antérieurement, la part famille était réglée en totalité et directement à la Région Sud PACA par la Mairie d'Ubaye-Serre-Ponçon.

Pour l'année scolaire 2021/2022, le Conseil Régional PACA a fixé la participation des familles à l'abonnement comme suit :

- 90€ par an et par élève ;
- 45€ par an et par élève, pour les familles aux conditions de ressources plus modestes (quotient familial CAF inférieur ou à 700 € par mois sur justificatifs.)

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur le remboursement ou non des frais d'inscription de transport scolaire de la Région Sud PACA engagé par les parents, sous justificatif de paiement.



<u>Compte-Rendu</u> <u>du conseil municipal</u> du Mardi 27 Juillet 2021

10) Questions Diverses:

- Agriculteurs : récupérateurs d'eau. Romain présente son idée. Le conseil municipal valide le principe. Romain continue ses recherches et consulte les agriculteurs.
- Salle Multimodale : Retour CU Négatif, Monsieur Le Maire se rapprochera d'un autre propriétaire du Lautaret pour faire une proposition.
- Bodet: Pierre-Michel validera la facture.
- Journée convivialité pour Septembre. Présentation du projet par M. Le Maire.
- Butagaz : enlèvement de la citerne au nouveau commerce du Lautaret.
- Batiment de M. Fortoul : Suite à la proposition, pas de retour de sa part.
- Les festivités estivales sont maintenues.

ESTRAYER Prone-michel.